

NOTE SYNTHÈSE

Le Bureau Permanent (BP) du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP) et les membres du Secrétariat (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) ont tenu, au siège du MNP, vendredi 21 octobre 2016, de 11 heures à 12 heures, une réunion préparatoire de la visite du Sous-comité de Prévention de la Torture (SPT) prévue du 24 au 28 octobre 2016.

Une première rencontre a regroupé la délégation du SPT avec le Commissaire aux droits de l'homme et à l'action humanitaire (CDAH), en présence des points focaux des Ministères et institutions concernés. Après le mot de bienvenue, les présentations d'usage et le rappel du contexte de la visite donnés par le Commissaire, Madame Catherine Paulet, chef de la délégation SPT, a précisé qu'il s'agit d'une visite consultative où le SPT formule des avis techniques, des observations et des recommandations pour renforcer et appuyer l'action du MNP. Elle a également souligné l'intérêt accordé à la visite par le Gouvernement mauritanien se traduisant par l'implication de hautes personnalités et la mobilisation des acteurs concernés (Cf. programme de la visite).

Evoquant le démarrage des activités du MNP, le SPT a mis l'accent sur la nécessité de doter le Mécanisme de moyens suffisants de nature à garantir son indépendance fonctionnelle, structurelle et financière et d'assurer son accès libre aux lieux de privation de liberté.

Le Commissaire a rappelé le processus de sélection qui a précédé la création du MNP, en mettant l'accent sur son caractère transparent d'une part, et sur sa conformité avec les recommandations de l'OPCAT, d'autre part. De même, il a préconisé la vulgarisation de la loi du MNP auprès du public et exhorté le SPT et le MNP à mobiliser des partenaires techniques et financiers pour appuyer l'inscription budgétaire consentie par le Gouvernement.

Après une visite de courtoisie du SPT au MNP, une réunion de travail a été tenue le lendemain, pour préparer la visite de la prison centrale de Nouakchott qui s'est déroulée de 9 heures à 18 heures, mercredi 26 octobre.

Jeudi 27 octobre, réunion de débriefing MNP/SPT pour évaluer cette première activité et entendre les observations des deux parties. Au terme de son rendu de compte, le SPT s'est félicité des conditions observées et a formulé des recommandations notamment, en ce qui concerne la nomination du Président et du Secrétaire Général, qui, à son sens, doivent nécessairement être issus des membres sélectionnés et proposés au président de la République.

Au terme de la rencontre le Président du MNP a exprimé ses remerciements à la délégation du SPT pour l'intérêt qu'elle porte aux efforts menés par notre pays dans le domaine des droits de l'homme d'une part, et à la prévention de la torture à travers l'accompagnement du MNP, d'autre part.

La visite s'est achevée vendredi 28 octobre par une deuxième rencontre du SPT avec le Commissaire aux droits de l'homme et à l'action humanitaire (CDAH), en présence des points focaux des Ministères et institutions concernés. Au cours de la rencontre, la délégation du SPT a donné un exposé complet des différentes étapes de sa visite-dont elle affirme qu'elle n'a souffert d'aucune entrave- et formulé les recommandations qu'elle a suscitées.